

rendement au cours de la période relativement courte de dix-sept années écoulées entre 1916 et 1933, qui fait l'objet d'un état comparatif dressé par la Section des finances du Bureau Fédéral de la Statistique.* Le tableau 30 montre que l'administration provinciale a coûté moins cher per capita dans les provinces de l'Est, pendant la période de 1871 à 1933. Néanmoins, les charges plus élevées supportées par les populations de l'Ouest peuvent être compensées par les avantages qu'en retirent les contribuables.

Pendant le demi-siècle qui a suivi la Confédération, les budgets provinciaux, publiés par chaque gouvernement d'après sa propre méthode de comptabilité, ne permettaient pas de comparer entre elles les diverses provinces, fait éminemment regrettable au point de vue statistique. Lors de la création du Bureau Fédéral de la Statistique, en 1918, sa Section des Finances s'efforça d'établir une base de comparaison entre les budgets provinciaux, groupant ensemble les recettes présentant certaines analogies, telles que celles découlant des droits de succession, de la taxe sur les compagnies, des ventes de terres domaniales, des droits régaliens sur les forêts, les mines et les pêcheries, de même que les dépenses faites par des services comme ceux de l'agriculture, de l'administration civile, de l'instruction publique et des travaux publics. Après une analyse minutieuse des différents budgets provinciaux, leurs recettes et leurs dépenses ont été classifiées sous différents groupes identiques pour chacune des provinces; cette classification parut pour la première fois dans l'Annuaire de 1919. Chaque item des recettes ou déboursés a été classifié sous un en-tête approprié et suivant une terminologie uniforme. Ces états permettent de se rendre compte des montants reçus et dépensés chaque année, de leur provenance ou de leur fin, suivant le cas, pour chaque province et pour toutes les provinces collectivement. On trouve dans l'Annuaire de 1921, pp. 700-705, les chiffres correspondants de 1916 à 1920, dans l'Annuaire de 1922-23, pp. 813-815, ceux de 1921 et dans l'Annuaire de 1927-28, pp. 860-867, ceux de 1922-26.

Le Bureau procède actuellement à une analyse plus détaillée des finances provinciales, y compris les comptes au capital, les comptes en fiducie ainsi que les dépenses et les revenus ordinaires. Cette analyse est basée sur une classification uniforme adoptée à une conférence récente entre les représentants des trésoreries provinciales et le Bureau Fédéral de la Statistique.

Les données qui suivent sur 1933 sont basées sur cette nouvelle classification uniforme. Des statistiques semblables sur 1932 ont été obtenues de toutes les provinces, excepté l'Ontario. A l'heure où nous allons sous presse, cette dernière province avait commencé la révision de sa comptabilité et elle sera bientôt en état de fournir des statistiques comparables à celles des autres provinces.

Sous-section 1.—Recettes et dépenses provinciales.

Recettes et dépenses ordinaires.—Pendant la dernière année fiscale dont on possède les chiffres définitifs, terminée en 1933, le revenu ordinaire des neuf provinces s'est totalisé à \$184,877,414, contre \$179,143,480 en 1931, \$188,154,910 en 1930, \$183,598,024 en 1929, \$132,398,729 en 1925, \$92,653,023 en 1920 et \$50,015,795 en 1916. Les dépenses ordinaires globales en 1933 se sont chiffrées à \$200,528,217, et en 1931 à \$190,754,202, contre \$184,804,203 en 1930, \$177,542,192 en 1929, \$136,648,242 en 1925, \$88,250,675 en 1920 et \$53,826,219 en 1916. Ainsi,

* Les droits de succession perçus par les provinces en 1933 donnent une somme globale de \$13,104,687 comparativement à \$1,020,972 en 1904, soit un accroissement de plus de 12 fois en 29 ans. Le revenu global de la taxation des corporations, des terres, des revenus et de diverses autres rubriques (sans compter la taxe de gasoline, les droits de succession et les taxes d'amusement) est passé de \$7,217,548 en 1916 à \$32,771,095 en 1933, une augmentation de 354 p.c. en 17 ans.